# Règlements des cours de danse

#### Service des Loisirs Ste-Claire

### Règlements généraux et code de vie:

L'élève doit adopter un comportement adéquat lors de sa présence aux cours de danse.	
Le respect envers tous est de mise.	
Les participants doivent se présenter 5 minutes avant le début des cours afin que l'horaire soit respecté.	
☐ Tous les vêtements et les effets personnels doivent être laissés au vestiaire à l'entrée.	
Les cellulaires sont interdits durant les cours de danse.	•
☐ Pas de gomme, nourriture ou boissons dans le studio de danse.	
☐ APPORTEZ VOTRE BOUTEILLE D'EAU bien identifiée.	
Merci d'aller aux toilettes avec vos petits avant le début du cours.	
Les parents, amis ou non-participants ne sont pas admis dans le studio de danse.	
☐ Tous les paiements doivent avoir été complétés <i>avant</i> le début de l'année de danse.	
Habillement et coiffure :	
nabiliement et comule .	
☐ Aucun pantalon jeans.	
Les bijoux et les montres sont interdits.	
Les cheveux doivent être attachés et le visage dégagé.	

- **Danse créative\***: Le participant doit porter des vêtements confortables. Les chaussons et le maillot de danse ne sont pas obligatoires, mais fortement recommandés.
- **Ballet\*** : l'élève doit se procurer le matériel suivant : maillot de couleur noire ou rose, bas- collant rose et chaussons de ballet roses. Cheveux attachés en chignon.
- Contemporain\*: Le participant doit porter des vêtements confortablespas trop amples
- **Hip-Hop**: Le participant doit porter des vêtements confortables. Souliers de course d'intérieur obligatoires.
- **Multidanse**, **Jazz et Danse combinée**\* : Le participant doit porter des vêtements confortables et pas trop amples, de préférence. Chaussons de danse noirs obligatoires.
- Troupes\*: Le participant doit porter des vêtements confortables.

#### Production de fin d'année :

roc	auction de fin d'année .
	L'année complète comprend 10 cours à l'automne et 12 cours à l'hiver pour un total de 22 semaines de cours. Un calendrier concernant les congés et autres dates importantes a été joint à ce document. <b>VEUILLEZ LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT</b> .
	Le processus de vente des billets pour le spectacle de danse de fin d'année reste à confirmer. Vous recevrez les détails concernant ces évènements ultérieurement.
	Le spectacle de fin d'année aura lieu à la Salle Désilets (Cégep Marie-Victorin) situé 7000 rue Marie-Victorin. Toutes les informations concernant la production de fin d'année vous seront remises en janvier.
	Veuillez prendre note qu'il se peut que les parents aient à débourser quelques frais pour le costume de spectacle.



## Pour nous rejoindre :

• Pour toute autre question ou commentaire, veuillez joindre **Marie-Josée Bellefleur** par courriel à infos@loisirsteclaire.org ou par téléphone 514-354-0390.

Merci et bonne année de danse! L'équipe du volet danse du Service des loisirs Ste-Claire.

Vous pouvez en tout temps temps visiter notre site internet (www.loisirsteclaire.org)



<sup>\*</sup>S'il y a des particularités, les professeurs vont vous aviser.